



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accord franco-suisse d'entraide judiciaire

Question écrite n° 36185

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il envisage de demander l'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'accord franco-suisse d'entraide judiciaire adopté par le Sénat le 22 décembre 1998 et toujours en instance à l'Assemblée nationale (n° 1318).

Texte de la réponse

La France et la Suisse ont signé à Berne, le 28 octobre 1996, un accord en vue de compléter la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959. Le projet de loi autorisant l'approbation de cet accord, présenté par le Gouvernement au Sénat, qui l'a adopté le 22 décembre 1998, est déposé depuis cette date sur le bureau de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a demandé son inscription à l'ordre du jour de la séance que l'Assemblée nationale consacrera à l'examen des accords internationaux le 23 novembre 1999.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36185

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5957

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6811